



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Reconnaissance de l'hernie thoracique comme maladie du travail

Question écrite n° 12467

Texte de la question

Mme Laurence Robert-Dehault attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention et de Mme la ministre des solidarités et des familles sur la situation des malades ayant une hernie thoracique (compression de la moelle épinière) développée à cause de leur travail. En effet, Mme la députée a été interpellée par un administré de 57 ans qui est dans ce cas et qui ne comprend pas que cette maladie ne soit pas reconnue comme maladie professionnelle. Elle leur demande donc ce qu'ils comptent faire à l'avenir pour que cette maladie rare soit reconnue et inscrite sur la liste des maladies professionnelles.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Robert-Dehault](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12467

Rubrique : Accidents du travail et maladies professionnelles

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 octobre 2023](#), page 9638

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)